



Numéro de l'acte	2018-74- STAL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018

### QUESTION N°2018-74

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE** : Adhésion au groupement de commande pour les prestations de contrôle et maintenance des bouches et poteaux incendie – signature d'une convention

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

Le Conseil Municipal a autorisé par délibération n°2018-66 l'adhésion au prochain groupement de commandes relatif au marché de vérification, maintenance et réparations des bouches et poteaux incendie.

Ce groupement de commande fait l'objet d'une convention, laquelle doit être signée par l'ensemble des communes concernées.

Cette convention précise les éléments indispensables au bon fonctionnement du groupement :

- Désignation de la Ville de Saint –Omer en tant que coordonnateur et informations sur son rôle
- Mission des communes membres
- Durée du Groupement
- Dispositions financières

Concernant ces dernières, il est notamment rappelé la répartition des frais de coordination entre les communes membres sur la base du nombre de poteaux bouches incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention constitutive du groupement désignant la ville de Saint-Omer coordinatrice et le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert (accord-cadre mono-attributaire)
- D'autoriser la ville de Saint-Omer à refacturer les frais liés au lancement de la procédure auprès des communes adhérentes
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet, notamment la convention et l'acte d'engagement relatif au marché de prestation

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 10 juillet 2018

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018**

**Affiché le 11 juillet 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit le dix juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 03 juillet 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Laurence LOTTERIE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT  
Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à James MUNCK  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Christian DIRIX  
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE  
Alain RICOUART ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ  
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Madame Sophie LEBRIEZ et Monsieur François FRADIN, présents en début de séance, ont décidé de quitter la salle à 18h35 (avant la désignation du secrétaire séance), ils n'ont donc pas pris part au vote pour l'ensemble des délibérations.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 21 présents
- 0 absent non excusé
- 2 absents excusés (car présents à l'ouverture de la séance mais ayant quitté la salle à 18h35)
- 6 absents excusés avec pouvoir

**Monsieur Christian DIRIX est nommé secrétaire de séance.**